

Suite à la réunion du 22 janvier 2013: mise à jour du document de 2012.

Ordre du jour : la saisie des vœux grâce au **logiciel APB** (présentation de Mme Closse et de Mme la conseillère d'orientation psychologue)

Un site à visiter : www.admission-postbac.fr. On y trouve un guide pratique expliquant toutes les étapes à suivre. Il est nécessaire de posséder une adresse électronique valide. Pour les personnes ne possédant pas d'accès à internet, tout pourra être fait par les élèves depuis le lycée(en salle H8). Un guide va être distribué à tous les élèves.

Un calendrier à respecter IMPERATIVEMENT.

1. Saisie des vœux de l'élève dans le site à partir du 20.01 et jusqu'au 20.03. Toute saisie est définitive, seul le rang du vœu pourra être modifié. Le conseil de classe du 2nd trimestre (entre le 18 et le 22 février) doit donner un avis sur les choix que les élèves auront signalés à leurs professeurs. Il peut donc déconseiller un choix. De ce fait il peut paraître plus sage d'attendre ce conseil avant de saisir.
2. Constitution et envoi de tous les dossiers de candidature jusqu'au 02.04.
3. Vérification de la réception des dossiers par les écoles entre le 07 et le 09 mai.
4. Classement définitif des vœux jusqu'au 31.05 (plus de changement ensuite).
5. propositions d'admission :
 - 1^{ère} phase : du 13. au 18.06
 - 2^{ème} phase : du 27.06 au 02.07
 - 3^{ème} phase : du 14 au 19.07

Ces phases ont un horaire très précis, une réponse doit être donnée **SYSTEMATIQUEMENT** à chaque phase sous peine d'être considéré comme démissionnaire.

6. S'inscrire auprès de l'école choisie entre le 22.06 et le 15.09. Au cas où il n'y aurait aucune réponse positive, une procédure complémentaire est prévue afin de chercher les places vacantes.

Saisie des vœux :

- ne pas s'autocensurer, demander l'avis des professeurs et des conseillers d'orientation.
- Choisir un mot de passe pour le site, prenez le simple car il ne doit pas être perdu (impossible à retrouver).
- Trouver votre numéro INE (sur le relevé du bac de français) et vos bulletins de première (3) et de terminale (2).
- Les vœux sont présentés sur des menus déroulants, vous n'aurez pas à les saisir en toutes lettres.
- Prévoir de saisir avant le dernier jour car le serveur risque d'être saturé.
- Mettre toute la gamme de vœux possible (**36**) : 12 classes prépa (dont 6 de la même sorte) à multiplier par 2 si demande d'internat ou 12 écoles d'ingénieurs ou d'architecture ou 12 DUT et 12 licences possibles au maximum. Mettre la fac en dernier car souvent vœu non sélectif mais classer les universités dans l'ordre de préférence comme pour tous vos vœux.
- Si vous souhaitez vous inscrire dans des écoles comportant des concours d'entrée (ou à l'étranger), elles n'apparaissent pas dans APB ; néanmoins n'oubliez pas de formuler quand même d'autres vœux au cas où vous ne seriez pas pris dans ces écoles.

Constitution des dossiers de candidature :

- Vérifier les notes que la base sconet aura automatiquement écrites dans votre dossier sur le logiciel APB. Si vous remarquez des erreurs, le signaler à Mme Closse qui corrigera. Si votre enfant a changé d'académie entre la 1^{ère} et le terminale, Mme Closse devra tout saisir.
- Mettre toutes les pièces demandées par les écoles (toutes ne le demandent pas) dans une **pochette transparente** (pas de couleur) **ouverte sur 2 côtés** (1 par candidature). Imprimer les fiches de candidatures.
- Les professeurs et le proviseur mettent des appréciations (jusqu'au 4 avril) pour chaque élève qui tiendront compte des notes du bac blanc et des absences (si elles sont fréquentes).

Vérifier la réception des dossiers par les écoles en vous connectant sur leurs sites.

Classer vos vœux de façon à ce qu'ils correspondent à vos souhaits : en effet dès qu'un vœu est accepté, les suivants disparaissent. Un vœu n'est donc examiné que si les précédents sont impossibles. En pratique tous les dossiers sont examinés en même temps par toutes les écoles qui n'ont aucune idée des rangs dans lesquels vous les avez placés. Les écoles donnent leurs listes et le logiciel vous répond suivant l'ordre de vos vœux : vous ne saurez donc pas si vous êtes accepté sur votre vœu 6 si le vœu 5 a répondu OK. Par contre, vous pouvez être en « liste d'attente » sur les vœux 3 et 4 et non refusé.

Propositions d'admission : 3 phases de 120h chacune : RESPECTER LES HORAIRES.

Plusieurs réponses sont possibles :

exemple : Vœu 3 OK avec vœux 1 et 2 non refusés :

Vous répondez *oui* → vous pouvez vous inscrire dans l'école (il reste à le faire).

Vous répondez *oui, mais* → vous gardez le vœu 3 mais souhaitez attendre au cas où les places se libèreraient en vœu 1 ou 2.

Vous répondez *non, mais* → vous ne souhaitez que le vœu 1 ou 2, vous perdez le vœu 3 : si les vœux 1 ou 2 ne se libèrent pas, vous avez tout perdu : A EVITER.

Vous répondez *non* → vous quittez la procédure : à faire seulement si vous êtes sûr d'avoir autre chose : vous avez réussi à un concours, vous avez obtenu votre inscription pour une école à l'étranger...

Vous ne répondez pas : vous sortez de la procédure donc REPONDEZ.

A Savoir : la 2^{ème} phase correspond à un simple ajustement, elle présente simplement 8 % de changements.

Vous pouvez renoncer à certains de vos vœux en cours de route (de façon définitive): utile si vous avez répondu *oui mais* au vœu 3 et que vous ne souhaitez plus tenter le vœu 2 mais seulement le vœu 1 (voir guide du candidat).

S'inscrire auprès de l'école dans laquelle on vient d'être accepté. Le logiciel APB prévient l'école que vous avez répondu *oui* ; l'école vous renverra le dossier ou la procédure d'inscription. Si vous ne la recevez pas, vérifiez sur le site de l'école avant le 14.07.

Si vous changez d'avis entre le classement des vœux et les réponses des écoles (par exemple ne plus faire une classe préparatoire mais plutôt la fac de médecine) ne refusez pas le vœu que l'on vous propose ; retournez voir le proviseur pour connaître la démarche à faire. Il y a toujours des possibilités de changements en cours d'année (entre prépa et fac à Grenoble par exemple).

Un site pour ceux qui veulent étudier à l'étranger : euroguidance-France.org

Il semblerait que cette année, d'après le site APB, on puisse supprimer un vœu déjà inscrit avant classement définitif mais la manœuvre à effectuer n'est pas très claire.